

Quand les consultants se saisissent de la sécurité urbaine

LAURENT BONELLI
Groupe d'analyse
politique de
l'université de Paris-
Ouest-Nanterre

Imaginons un instant que les responsables des principales industries pharmaceutiques soient chargés des diagnostics médicaux des patients. On hurlerait à la collusion d'intérêts et l'on soupçonnerait, sans doute avec raison, que leurs préoccupations commerciales priment sur les logiques strictement thérapeutiques. Or, c'est l'ambition de nombre de consultants en sécurité urbaine pour ce qui concerne la lutte contre la délinquance et les petits désordres urbains.

Depuis le milieu des années 1990, on a vu en effet fleurir les cabinets de conseil, proposant aux entreprises et aux collectivités locales des « diagnostics locaux de sécurité », des « audits de sécurité » ou des « études de vidéosurveillance ». Dans les logiques qui sont les leurs, ces consultants contribuent à mettre en circulation et à diffuser de nouveaux schèmes d'analyse de la sécurité auprès de leurs clients, mais aussi à se faire les entrepreneurs d'une cause qu'ils font vivre parce qu'ils en vivent : « l'insécurité ».

Bref panorama des cabinets de conseil en sécurité urbaine

Il est malaisé de décrire l'espace de ces cabinets de conseil : c'est un univers très hétérogène, tant du point de vue des propriétés des agents qui y interviennent que de celui de leurs pratiques professionnelles. Nombre d'anciens fonctionnaires de police ou de gendarmerie font ainsi valoir une « expertise », qui repose parfois davantage sur leurs contacts avec leurs anciens collègues que sur la mise en œuvre de savoirs spécifiques. Mais si l'on excepte ceux fondés par des anciens membres des forces de l'ordre, ces

cabinets se retrouvent du côté du pôle « intellectuel » isolé par Odile Henry¹. Les caractéristiques qu'elle en donnait concordent assez bien avec ceux observés dans le champ de la sécurité urbaine. Les dirigeants en sont les fondateurs, ont souvent un passé politique de « gauche » et semblent maîtriser particulièrement bien le rapport aux journalistes. Ils recrutent des consultants issus des sciences sociales (plutôt que des grands corps), qui mettent en œuvre dans leurs audits de sécurité des pratiques d'enquête en relation avec leur formation (entretiens, rapports volumineux et rédigés). Au début des années 2000, on comptait une soixantaine de sociétés privées intervenant dans ce secteur, provenant pour certaines d'entre elles de l'ingénierie sociale et urbaine développée auparavant dans le cadre de la politique de la ville². Ces structures restent de petite taille – de un à cinq collaborateurs – et pour le moment, il ne semble pas que les grands groupes internationaux de conseil, présents sur le terrain de la réforme de l'action publique³, ni les groupes d'assurance souhaitent investir cette thématique.

Le développement de l'activité de ces cabinets a été graduel à partir du début des années 1990, mais la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997 sur la mise en place des contrats locaux de sécurité (CLS) leur a donné un réel coup de fouet. Elle indique que la signature d'un CLS est subordonnée à la réalisation d'un « diagnostic local de sécurité », dressant l'état de la situation sur une commune et pointant les principales forces et faiblesses des dispositifs publics de prévention et de sécurité. Aux côtés d'une expertise institutionnelle ou para-institutionnelle (à l'époque, le département « Ingénierie et conseil » de l'Institut des hautes études sur la sécurité intérieure – IHESI – et les chargés de mission du Forum français pour la sécurité urbaine) ou interne aux municipalités, l'expertise commerciale va donc connaître un grand essor.

Deux cabinets ont occupé la plus grande part de ce marché à partir de 1997 : Espace Risk Management (ERM) fondé en 1991 et AB Associates, qui voit le jour en 1994. Ils sont respectivement situés à Montpellier et à Paris et dirigés par Claude-Jean Calvet et Alain Bauer. Ils proposent une vaste gamme de produits allant de l'analyse de la délinquance aux audits de sûreté urbaine, en passant par le diagnostic local de sécurité, l'audit de sûreté des transports, etc.

1. O. Henry, « Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 95, décembre 1992, p. 37-54.
2. E. Chalumeau et P. Glorieux, « L'expertise en matière de sécurité », *Revue française d'administration publique* n° 91, juillet-septembre 1999, p. 399-412.
3. D. Saint-Martin, *Building the New Managerialist State: Consultants and the Politics of Public Sector in Comparative Perspective*, Oxford, Oxford University Press, 2004. Un cabinet comme Accenture (nom de Andersen Consulting depuis 2001) employait en 2008 plus de 180 000 personnes dans 50 pays.

La liste de leurs clients est impressionnante. ERM annonçait plusieurs dizaines d'audits, diagnostics ou schémas directeurs, et AB Associates revendiquait en 2009 plus de 180 clients⁴. Communes, organisme HLM, réseaux de transports, communautés d'agglomération figurent parmi les clients de ces sociétés anonymes. Malgré leurs similitudes formelles, les deux cabinets fonctionnent selon des schémas différents.

AB Associates se définit comme une structure « légère » et fonctionne comme une « coopérative de consultants », alors que ERM salarie ses consultants et essaie d'assurer une présence longue sur les sites, en proposant des « solutions intégrées » allant du diagnostic à la mise en place des technologies supposées adéquates (en l'occurrence et de manière presque systématique, la vidéosurveillance). Cette présence longue permit d'ailleurs à ERM de structurer en 1998 ses principaux clients en association d'élus, l'association des maires engagés pour des villes sûres (AMEVS), qui s'était fixé comme objectifs de devenir un interlocuteur du gouvernement en matière de sécurité, de permettre à ses membres d'échanger sur les politiques et les stratégies « aboutissant à des actions innovantes de lutte contre l'insécurité et les incivilités », ainsi que de « formuler des propositions législatives et réglementaires dans le but d'améliorer les lois en vigueur⁵ ».

D'un simple point de vue financier, la logique légère semble l'avoir largement emporté : ERM a dû passer par un redressement judiciaire à l'été 2003, alors que AB Associates déclarait un chiffre d'affaires annuel de près d'un million huit cent mille euros. Au 31 décembre 2008, ce chiffre avait presque doublé, atteignant trois millions cent quarante-cinq mille euros⁶...

Les difficultés de ERM s'expliquent en partie par ses coûts salariaux, par certaines fautes du cabinet⁷, mais surtout par le fait que son directeur ne fut pas capable de déployer la même surface sociale que son concurrent le plus direct. En effet, les cabinets ne vendent pas seulement des audits, des diagnostics ou des techniques aux élus locaux, mais également des contacts auprès des élites administratives ou politiques.

4. Voir <http://www.abassoc.com/>

5. Dossier de presse distribué lors du colloque : « Des maires engagés pour des villes sûres. Deuxièmes rencontres 22 et 23 octobre 1998 ». Les membres fondateurs de l'AMEVS sont les villes de Vaulx-en-Velin (69), Les Mureaux (78), La Courneuve (93), Saint-Herblain (44), Saint-Priest (69) et Trappes (78).

6. Source : Infogreffe. Les greffes des tribunaux de commerce.

7. Un diagnostic de sécurité réalisé par le cabinet aurait fait apparaître des noms de rues n'existant pas dans la commune, témoignant d'un ostensible copier/coller avec un diagnostic antérieur. Cette indélicatesse fut largement commentée dans le milieu de l'expertise en sécurité. Par ailleurs, ERM réalisa le diagnostic local de sécurité de Belfort, fief du ministre de l'Intérieur de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, qui fut fort mécontent de la prestation fournie. Ces épisodes fragilisèrent largement la crédibilité du cabinet.

Monnayer une surface sociale

De ce point de vue, la trajectoire sociale du président-directeur général de AB Associates est instructive⁸. Né en 1962, de parents petits commerçants, Alain Bauer entre au parti socialiste à 15 ans. Il milite d'abord au CERES (« par anti-mitterrandisme primaire, secondaire et terminal »), puis rejoint les rocardiens au congrès de Metz, en 1979. Élu en 1982 sur une liste Unef, il est pendant sept ans vice-président étudiant de l'université Panthéon-Sorbonne et administrateur de la MNEF (avec Manuel Valls, qui deviendra le conseiller en communication de Lionel Jospin, et Stéphane Fouks). Entre 1989 et 1990, il est chargé de mission auprès de Jean-Paul Huchon, directeur du cabinet de Michel Rocard, alors Premier ministre, avant de se tourner vers le monde de l'entreprise. Il entre alors dans le groupe SARI, une filiale de la Générale des eaux, comme conseiller du directeur Christian Pellerin, puis comme directeur du département contrôle financier. Il cumule à cette époque plusieurs fonctions de consultant (notamment auprès de la Science Application International Corporation).

Homme de missions, enchâssé dans une multitude de réseaux, Alain Bauer – également grand maître du Grand orient de France de 2000 à 2003 – joue un rôle de passeur entre des milieux d'ordinaire séparés. Revenant sur son rôle dans le mouvement étudiant de 1986, il indiquait ainsi :

« Je rencontre des gens. Je leur donne mon avis sur un certain nombre de sujets. Ils me donnent le leur, nous confrontons nos avis, il en ressort parfois des pistes. [...] Moi je suis un homme de dossiers, je ne suis pas un bateleur d'estrades. Et mon problème à moi, c'est de négocier des textes et des orientations avec des gens qui assument la réalité du pouvoir d'État ou du pouvoir dans d'autres organisations, pour arriver à un compromis. [...] Et quand on fait dans l'ombre, c'est vrai qu'on s'octroie des espaces de pouvoir beaucoup plus importants que quand on est, bien souvent, en pleine lumière, et qu'on arrive à obtenir des choses⁹. »

La richesse de ses contacts avec les élites politiques, de même que sa trajectoire politique, et les fonctions qu'il

8. Voir L. Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, Paris, 2001, p. 26 et suiv. et P. Rimbart, « Les managers de l'insécurité. Production et circulation d'un discours sécuritaire », in L. Bonelli et G. Sainati (dir.), *La machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires*, Paris, L'Esprit frappeur, 2004, p. 235-276.

9. Cité in S. Bourmeau, J.-Ph. et D. Cardon, « La gloire, c'est la galère », *Politix*, vol. 1, n° 1, Paris, 1988, p. 67 et suiv.

a occupées (invariablement des postes de négociation), constituent un capital précieux dans le monde du conseil aux collectivités locales. Plus que des compétences techniques, c'est un carnet d'adresses, un accès dérogatoire aux sphères « qui comptent » qui se monnaient via « l'expertise ».

Dans un registre proche, une grande part de l'autorité de Claude-Jean Calvet provient de sa proximité avec certaines élites policières. Ces contacts lui permirent d'intercéder auprès du ministère de l'Intérieur en faveur des maires qu'il avait regroupés dans l'AMEVS. C'est ce que souligne rétrospectivement ce technicien de la ville de Saint-Herblain :

« L'association, via le cabinet privé, a permis d'entrer au ministère, aucun de ces maires n'était habitué à côtoyer d'aussi près les ministres et leurs services rapprochés, ça a pesé fortement sur les liens dans l'association pour des gens qui pensaient se voir ouvrir un certain nombre de portes. Au début, les maires de l'association n'étaient absolument pas impliqués dans la préparation de Villepinte¹⁰. Le gros travail des deux mois précédant la rencontre a été de négocier avec le ministère de l'Intérieur, pour apparaître en tant que tel, et plusieurs rencontres avec les plus proches conseillers du ministre ont permis de faire admettre l'idée que ces maires étaient plus en phase avec la réalité des villes, du terrain, qu'un certain nombre d'autres maires qui avaient été mis en avant parce qu'on était allé les chercher dans la filière d'autres réseaux et qu'il y avait des maires plus légitimes. Et comme ça, on a pu ouvrir un certain nombre de portes de ministères, et il y a même eu des rencontres avec le ministre. Alors, voilà comment ça s'est passé... des élus se sont donné des ambitions et se sont appuyés sur ce cabinet, qui de son côté, y trouvait son compte¹¹. »

10. Le colloque « Des villes sûres pour des citoyens libres », qui s'est tenu à Villepinte les 24 et 25 octobre 1997 constitue l'officialisation d'une nouvelle posture « de gauche » en matière de sécurité. Le gouvernement de Lionel Jospin élève à cette occasion la « sécurité » au rang de « première des libertés » et d'enjeu de l'égalité républicaine.

11. F. Sina, « Expertise privée et publique dans une ville moyenne : Saint-Herblain », in J. Ferret et Ch. Mouhanna, *Peurs sur les villes*, Presses universitaires de France, Paris, 2005, p. 185.

Informations privilégiées, intercessions discrètes auprès d'un responsable politique ou policier apparaissent de la sorte comme les contreparties de l'octroi « d'audits », généralement bien rémunérés. Mais ceci ne constitue pas la seule source de crédit de ces consultants, qui entendent également faire valoir des « compétences techniques » en matière

de sécurité, acquises par leur expérience professionnelle et surtout par leur participation à des instances consacrées de formation.

Inventer un intérêt désintéressé

En 1996-1997, Alain Bauer participe à la 7^e session d'auditeurs de l'IHESI¹². Ces sessions annuelles rassemblent un peu moins d'une centaine de hauts fonctionnaires des administrations participant à la sécurité intérieure (police, douanes, gendarmerie, sécurité civile, administration pénitentiaire), des membres du corps préfectoral, des magistrats, des élus, des industriels, des journalistes, afin d'approfondir leurs connaissances en matière de sécurité intérieure. Durant un an, les auditeurs assistent ainsi à des séminaires thématiques, des conférences, des études de cas, travaillent en groupe de diagnostic de sécurité (GDS) sur un thème commun, participent à des visites de terrain dans les services, dans des entreprises ou des villes impliquées dans les politiques de sécurité et organisent un voyage d'étude à l'étranger. Outre les connaissances qui sont dispensées dans ces sessions, les contacts qui se nouent entre auditeurs peuvent s'avérer utiles, particulièrement pour un consultant relativement extérieur au monde de la sécurité. La structure même des sessions (travail collectif, voyages d'étude) étant pensée pour favoriser les échanges, elles permettent aux relations de se nouer, ou consolident des contacts antérieurs.

Alain Bauer se rapproche ainsi lors de la 7^e session du commissaire Richard Bousquet, délégué du syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), avec lequel il va entretenir une collaboration régulière. En mars 1998, il publie un article dans la revue du syndicat, et préface l'ouvrage de Richard Bousquet, *Insécurités : nouveaux risques. Les quartiers de tous les dangers*, (Paris, L'Harmattan, 1998) qui sort en décembre. Ensuite, Alain Bauer publiera *L'Amérique, la violence, le crime. Les réalités et les mythes* (Paris, PUF, 2000) avec Émile Perez, ancien secrétaire général du SCHFPN en poste comme attaché de police à Washington, puis *Les polices en France. Sécurité publique et opérateurs privés* (Paris, Que sais-je ?,

12. Devenu en juillet 2004 un établissement public, sous le nom d'Institut national des hautes études de sécurité (INHES).

2001) avec André Michel Ventre, un autre ancien secrétaire général du syndicat. Il publiera également trois nouveaux ouvrages avec Émile Perez: *Les polices aux États-Unis* (Paris, Que sais-je ?, 2003), *Le crime aux États-Unis* (Paris, Que sais-je, 2003) et *Les 100 mots de la police et du crime* (Paris, Que sais-je ?, 2009). Entre-temps, il participe aux congrès du syndicat et multiplie les interventions publiques aux côtés des commissaires.

Mais son passage par l'IHESI lui permet également d'intervenir dans les formations universitaires dispensées par l'institut. C'est notamment le cas du diplôme d'études supérieures spécialisées « Ingénierie de la sécurité » dispensé en collaboration avec l'université de Paris V, où Alain Bauer enseigne dès la rentrée 1998-1999. La même année, il est chargé du module « Sûreté urbaine » du programme d'études avancées (PEA) « Métiers de la ville », à l'Institut d'études politiques de Paris et intervient dès lors de plus en plus fréquemment dans les écoles de formation de l'administration, comme l'École nationale supérieure de police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ou les écoles de formation des officiers de la gendarmerie nationale.

Dans une logique circulaire, chaque position renforce son crédit pour intervenir dans les autres sphères, de même que son « autorité » en matière de sécurité. Autorité qui lui vaudra d'être sacré « criminologue », en prenant la tête de l'Observatoire national de la délinquance, créé par Nicolas Sarkozy en novembre 2003. Il tire de cette nouvelle position institutionnelle une série d'ouvrages: *Géographie de la France criminelle* (Paris, Odile Jacob, 2006) et, à partir de 2007, une édition annuelle de *La criminalité en France*, aux presses du CNRS. Il préside également la Commission de contrôle des fichiers de police en 2006 ou la mission de réflexion sur le rapprochement des institutions de formation et de recherche qui travaillent sur les questions de sécurité en 2007, et devient rapporteur du groupe de travail sur la sécurité au quotidien, toujours en 2007. Consécration suprême de cette autorité intellectuelle, en 2009, en pleine mobilisation du monde de l'université et de la recherche contre des réformes visant à réduire leur autonomie et leurs crédits, Alain Bauer est nommé, sur ordre du président de la République, à la tête d'une chaire nouvelle de

« criminologie » au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) au rang de professeur des universités...

La situation de Claude-Jean Calvet n'est pas aussi favorable. Avec la création de ERM, ce juriste de formation, ancien *risk manager* d'un groupe bancaire, se proposait de transposer les conceptions apprises dans les entreprises à la gestion urbaine¹³. Mais, marqué par cette origine entrepreneuriale et occupant moins de positions que son concurrent direct, il ne parvient que difficilement à faire oublier les logiques strictement commerciales qui sous-tendent son activité. Par exemple, malgré ses sollicitations renouvelées, il ne parvint pas à intervenir dans les différentes formations sur la sécurité de l'IHESI. Et les tentatives alternatives qu'il déploie pour essayer de construire un autre type de légitimité, comme l'association des maires engagés pour des villes sûres, tendent à lui échapper très rapidement, car elles répondent à des dynamiques propres, politiques en l'occurrence. Sans surprise, il est beaucoup moins sollicité qu'Alain Bauer, que ce soit par les instances de formation¹⁴ ou par les médias. Il doit se contenter d'une notoriété plus locale, limitée aux publications pour élus locaux¹⁵ ou à la presse professionnelle.

Les médias comme instance de consécration

On ne mesure sans doute pas complètement le rôle que remplissent les médias dans la consécration des consultants en sécurité. L'intérêt croissant de la télévision, de la presse écrite et radiophonique pour la thématique de la sécurité – attesté, après 1997, par l'augmentation du nombre d'émissions et d'articles qui y sont consacrés – va en effet faire la part belle aux « experts ». Ces derniers représentent une pièce centrale des dispositifs de traitement de l'information, mobilisés pour donner du sens, de la hauteur, à des séries de faits divers. Les tribunes, les interviews ou les invitations sur les plateaux se multiplient : entre 1995 et 2002, les consultants en sécurité représentent 16 % des invités des magazines télévisés consacrés à l'insécurité (contre 7 % pour les représentants d'institutions sociales, socioéducatives, culturelles ou médicales)¹⁶. Bien sûr, ils n'ont pas le monopole de l'expertise. Ils doivent partager celle-ci avec

13. *Les Échos*, 27 octobre 1992.

14. L'Institut d'études politiques de Paris le fait toutefois intervenir dans le cadre d'un séminaire de formation continue destiné aux élus locaux et aux cadres territoriaux (« Délinquance urbaine: dispositifs de prévention et de répression », 13 et 14 décembre 2005).

15. Comme *La Gazette des communes* (19 octobre 1998), ou *Pouvoirs locaux*, (n° 78, III-2008).

16. Laurent Bonelli, *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte, 2008, p. 208 et suiv.

des universitaires (sociologues surtout) et des professionnels (policiers ou magistrats) capables d'ajuster leurs attitudes et leurs propos aux règles non écrites de fonctionnement de ce type d'occasions sociales.

Un exercice dans lequel Alain Bauer excelle. Interrogé sur la manière dont il avait composé le plateau d'une émission, le journaliste qui en était responsable répondait sur le mode de l'évidence :

« Mais ça, ce sont des... des référents. Qui ont écrit, dans les ministères... auxquels le ministère fait appel de temps à autre. Et qui a une approche assez originale sur la police, quoi. Sur la police de proximité. Et qui n'a pas le même point de vue que la police sur... par exemple les chiffres de criminalité, d'insécurité et tout. Donc voilà pourquoi c'était intéressant, quoi¹⁷. »

Outre le cumul des positions d'autorité dont nous avons parlé, Alain Bauer possède trois atouts majeurs pour plaire aux médias : le sens de la formule, la mise en cause de « l'immobilisme » des administrations publiques et la disponibilité.

Le discours du consultant repose d'abord tant sur des « coups médiatiques » que sur des formules brèves et travaillées. « La France est plus criminogène que les États-Unis », assène-t-il contre toute vraisemblance dans *Le Figaro* (18 juin 2001) et sur les ondes de France Inter. « Nous vivons sous le règne des 3A : aveuglement, angélisme, amateurisme (refus de voir un problème, exportation du problème et mauvais diagnostic du problème) », explique-t-il de conférence en plateau de télévision, de tribune de presse en émission de radio. Outre le caractère bref et percutant de ces formules (c'est-à-dire adaptées aux formats médiatiques), elles cadrent parfaitement sur le fond avec la mise en cause par les journalistes du traitement de « l'insécurité » par les pouvoirs publics. La cécité, les lourdeurs « bureaucratiques », les revendications « corporatistes » ne manquent en effet jamais d'être opposées aux « vraies » souffrances des gens. L'invocation de « l'expert indépendant » donne à voir l'expression de leurs préjugés, en les plaçant sous la protection de son « autorité ». Ajustés dans le fond et dans la forme, ces discours sont d'autant plus attractifs pour des journalistes qu'Alain Bauer n'est pas avare de ses

17. *Ibid.*, p. 224-225.

interventions dans les médias : il a été invité 47 fois sur des chaînes hertziennes entre janvier 1999 et mai 2009 et 80 fois dans les stations de radio nationales entre janvier 1999 et décembre 2008... Comme il indique en entretien :

« Une fois qu'ils récupèrent un expert, les journalistes se le refilent. Ils sont très gentils; ils sont très partageurs. C'est-à-dire qu'il y en a beaucoup qui viennent par l'intermédiaire d'autres, qui disent: « Ah, ben, Machin m'a parlé de vous. » Et puis voilà. [...] Comment vous voulez qu'un journaliste qui s'occupe de faits divers passe ses journées à dépiauter les statistiques? C'est pas son métier. Je le reconnais parfaitement. Notre métier à nous, c'est de lui dire: « Voilà ce qui se passe. » Soit c'est un journaliste qui fait bien son travail et il dit: « Tiens, j'ai au moins un interlocuteur qui le jour nécessaire pourra mettre en perspective des choses » et il vient vous voir, soit il continue à raconter n'importe quoi gentiment¹⁸. »

Justifier sa propre utilité

Alain Bauer constitue une sorte de cas limite, presque un modèle pur, de la figure du consultant, et tous ses concurrents ne peuvent se prévaloir de la même autorité. Néanmoins, à des degrés divers, ils contribuent tous à structurer le débat sur la sécurité.

Ils apportent d'abord aux élus locaux, outre leur carnet d'adresses et leurs relations, des rationalisations des modalités éclatées de gestion des petits désordres urbains qu'ils adoptent dans leurs communes. Ce travail de mise en forme replace ces savoir-faire pratiques, souvent développés empiriquement, dans des cadres plus généraux, transposables d'un site à l'autre et parés des atours de la science. On ne parlera pas de la famille X, qui perturbe la tranquillité du quartier Y, mais on invoquera « la responsabilité parentale », le « problème de l'errance des mineurs », ou la « crise de l'autorité ». La singularité des situations est ainsi gommée et neutralisée politiquement, par des savoirs présentés comme « techniques ». Cette unification sous les mêmes catégories de réalités diverses permet d'accréditer l'ampleur du « problème » de « l'insécurité » (et incidemment, l'utilité des cabinets pour y faire face).

18. Entretien, 24 avril 2000. Cité in P. Rimbert, « Les managers de l'insécurité »..., *op. cit.*, p. 272-273.

Les consultants participent également à la circulation de répertoires d'action locaux. Ils apportent leur caution – ou discréditent – des options choisies localement, contribuant ainsi à spécifier ce que des élus peuvent faire (vidéosurveillance, polices municipales) ou attendre des services de l'État. Les discours d'élus locaux sur la municipalisation des missions de tranquillité publique de la police nationale, sur les taux de classement des parquets ou la lenteur judiciaire par exemple sont confortés par leur validation par les consultants. En retour, le passage de ces experts entre les différents espaces sociaux où ils interviennent contribue largement à la diffusion et à l'universalisation de thématiques locales.

Occupant *simultanément* ou *successivement* des positions dans les champs académique (par des enseignements universitaires – notamment dans des masters 2 professionnels ou des diplômes universitaires (DU) spécialisés en sécurité, par des publications d'ouvrages) –, politique (comme conseillers des élus locaux, membres de cabinets ministériels, conseillers techniques), administratif (par la participation aux écoles de formation, à des missions techniques, des rapports) et médiatique, ces agents multipositionnés font office de *passseurs*, qui irriguent chacun de ces espaces des connaissances qu'ils ont accumulées.

Ils importent dans chacun de ces univers des grilles d'analyses provenant directement de leur formation¹⁹ et/ou leur expérience professionnelle. Portés à percevoir le monde social à travers des catégories issues du management, ils deviennent des relais puissants de son importation dans un secteur qui y restait jusque-là étranger. Claude-Jean Calvet invitait de la sorte à une « meilleure gouvernance » de la sécurité, en s'alarmant au niveau local de « l'absence de transversalité », ou de « la stratification des compétences et des moyens²⁰ ». Quant aux interventions d'Alain Bauer, elles ne manquent jamais de souligner, souvent de manière très ironique, les « pesanteurs » de l'administration française, et particulièrement celles de la police et de la justice. Rappelant invariablement que la nationalisation de la police fut réalisée en 1941 par le gouvernement de Vichy, il plaide pour le développement d'une « productivité policière » (calquée sur le modèle new-yorkais du *CompStat*²¹), ou de

19. Alain Bauer est ainsi titulaire d'un DESS en politiques publiques et gestion des organisations.
20. Des maires engagés pour des villes sûres, *Compte rendu de la journée du 14 novembre 1997*, dactylographié, p. 10.
21. Le *CompStat* (*computer statistics*) est le principal outil de management de la réforme policière de la ville. À partir de l'enregistrement informatique en temps réel des faits constatés et de leur géocodage, il est utilisé pour fixer des objectifs aux chefs de police et vérifier leurs effets. Pour une présentation enthousiaste, voir G.F. Vito et W.F. Walsh, « The Meaning of Compstat. Analysis and Response », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 20 (1), 2004, p. 51-69.

la prévention « situationnelle ». Le management du risque devient le maître mot (et l'intitulé de certains diplômes universitaires) d'une approche renouvelée des métamorphoses de la question sociale et des conflits entre les groupes qu'elles impliquent. Une catégorie bien commode, puisque sa clé de voûte est « le diagnostic », qui est précisément la prestation phare – et bien rétribuée – des cabinets de consultants en sécurité... ■